

son Noël XV^e, dans lequel il fait comparaître tous les ordres de la ville. Clergé, confréries, ordres religieux, sénéchaussée, avocats, procureurs, échevins, bourgeoisie, marchands, court-auds de boutique (le mot est de lui), ouvriers, paysans, filles, femmes, serviteurs et chambrières, nul ne fut oublié, hormis M. le Prévôt, et sans doute à dessein. Caron s'en plaignit et le poète, pour le consoler, ajouta ce couplet final :

Monsieur le Prévôt et sa suite
 Ont bien voulu se présenter ;
 Mais il a cru que leur conduite (1)
 Ne ferait que l'inquiéter :
 Sortez de cette maison,
 Leur a-t-on dit, mais au plus vite,
 Sortez de cette maison (2),
 Car on n'y tient pas garnison.

Le Prévôt furieux de ce couplet, que les enfants chantaient à tue-tête, en l'escortant dans les rues, menaça Chapelon de lui passer son épée au travers du corps. Pour lui prouver combien il redoutait peu sa colère, le poète lui répondit par la chanson XXVII, dont le dernier couplet est la plus maligne des épigrammes. On finit pourtant par apaiser l'affaire, mais Chapelon ne put résister à l'envie de faire l'épithaphe de Caron, dès son vivant.

Passons à l'aventure de Saint-Chamond. Voici quelle en fut la cause, qui déjà remontait un peu haut. Un charbonnier de Saint-Etienne, nommé *Patachaut*, ayant eu sans doute quelque démêlé avec des habitants de cette ville, ils s'emparèrent d'un sien mulet et l'assommèrent. Sa tête fut mise au sommet d'un mât, on l'écorcha, et la chronique rapporte même qu'il fut mangé, y compris la queue qui fut servie en guise de saucisson. Antoine Chapelon s'empara du sujet et rima une chanson qui eut alors une très-grande vogue. C'en fut assez pour allumer entre Saint-Chamond et Saint-Etienne une inimitié qui ne dura

(1) Chapelon a cru que M. le Prévôt et sa suite ne pourraient qu'inquiéter l'enfant Jésus.

(2) L'église.